



Comment convertir un brevet de conduite militaire en permis de conduire civil ?

Vérfifié le 10 mars 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez validé votre brevet de conduite militaire et vous voulez le convertir en permis de conduire civil ? Nous vous présentons les conditions à remplir et comment faire la demande.

De quoi s'agit-il ?

Le brevet de conduite militaire est délivré au personnel militaire non titulaire du permis de conduire pour lui permettre de conduire les véhicules du ministère de la défense.

Les personnes concernées doivent suivre une formation et réussir un examen.

Dès sa validation par l'autorité militaire, le brevet permet d'obtenir le permis de conduire civil sans avoir à passer un nouvel examen.

Quelles conditions remplir ?

Vous devez remplir les 2 conditions suivantes :

- Avoir l'âge requis pour le permis demandé (A, B, C ou D)
- Avoir l'avis médical d'aptitude à la conduite établi par un médecin militaire si cela est exigé pour la catégorie de permis demandée

Comment faire la demande ?

Brevet des catégories A et B

Vous devez utiliser le téléservice en ligne sur le site de l' ANTS () :



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un vos identifiants ANTS () ou via [FranceConnect](#)

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/conversion-de-brevet-militaire>)

Préparez la version numérisée des documents suivants :

- Volet de conversion du brevet militaire, signé par l'autorité militaire
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>) de moins de 6 mois
- [Photo-signature numérique](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites) ↗ (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)

Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.

Brevet de catégorie C

Vous devez utiliser le téléservice en ligne sur le site de l' ANTS () :



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un vos identifiants ANTS () ou via [FranceConnect](#)

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/conversion-de-brevet-militaire>)

Préparez la version numérisée des documents suivants :

- Volet de conversion du brevet militaire, signé par l'autorité militaire
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>) de moins de 6 mois
- [Photo-signature numérique](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites) [↗](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites) (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)
Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.
- Avis médical (formulaire [cerfa n°14880](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006>))
- Copie du certificat constatant l'achèvement de la formation de conducteur de véhicule de marchandises ou de transport de voyageurs si vous avez moins de 21 ans

Brevet de catégorie D

Vous devez utiliser le téléservice en ligne sur le site de l' [ANTS](#) () :



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un vos identifiants ANTS () ou via [FranceConnect](#)

Accéder au
service en ligne [↗](#)
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/conversion-de-brevet-militaire>)

Préparez la version numérisée des documents suivants :

- Volet de conversion du brevet militaire, signée par l'autorité militaire
- [Justificatif d'identité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>)
- [Justificatif de domicile](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>) de moins de 6 mois
- [Photo-signature numérique](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites) [↗](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites) (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>)
Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.
- Avis médical (formulaire [cerfa n°14880](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006>))
- Copie du certificat constatant l'achèvement de la formation de conducteur de véhicule de marchandises ou de transport de voyageurs

La démarche est-elle payante ?

Non, la démarche est gratuite.

Comment suivre où en est la demande ?

Vous pouvez **suivre en ligne la fabrication et l'envoi de votre permis de conduire** .

Une fois connecté à votre espace [ANTS](#) (), vous visualisez votre demande dans le tableau de bord.



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec [FranceConnect](#) ou avec vos identifiants ANTS.

Accéder au
service en ligne [↗](#)
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>)

L'**expédition** du permis de conduire se fait par **Lettre Expert**.

Il s'agit d'un envoi sécurisé, avec **remise en main propre contre signature** .

- L'adresse que vous indiquez lors de la procédure en ligne doit être la plus complète possible (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, "résidant chez", ...).
- Votre boîte aux lettres doit présenter le nom et prénom de la personne qui reçoit le courrier.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, vous devez aller à la Poste dans les **15 jours** avec votre avis de passage ou avec le numéro de la Lettre Expert.

Si vous n'avez pas pu aller à la Poste dans les 15 jours, vous n'avez rien à faire.

Votre permis va vous être envoyé.

Dans les autres cas, contactez l'ANTS () via le formulaire de contact :

Où s'adresser ?

- Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) - Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/)

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/aide-et-contact) (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/aide-et-contact)

Par téléphone

34 00

Du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h

Coût d'un appel local

Textes de loi et références

- Code de la route : articles R221-4 à R221-8 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000032465124)
Catégories de permis et conditions pour l'obtenir
- Code de la route : articles R222-1 à R222-8 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159563)
Reconnaissance et équivalences
- Arrêté du 22 avril 2008 fixant les conditions requises pour la conduite des véhicules militaires (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018740508)
- Arrêté du 1er juin 1999 relatif à la conversion du brevet militaire de conduite en permis de conduire civil (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000210770)

Services en ligne et formulaires

- Demande de permis de conduire en ligne par conversion d'un brevet militaire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49299)
Service en ligne
- Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36427)
Service en ligne
- Permis de conduire - Avis médical (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006)
Formulaire